

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf Juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Yves CAHUZAC		
	Didier ALESSANDRONI	Yves CAHUZAC
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
Murielle VILLATTE		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
16 Juillet 2021	16 Juillet 2021	Jean-Claude BERGEVIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Juin 2021 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Juin 2021 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

2021-07-29-01 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Suite à la demande de la trésorerie, une décision modificative doit être prise sur le budget Eau et Assainissement :

Afin de régulariser les imputations budgétaires de la commune, il est nécessaire de voter pour les modifications internes suivantes :

IMPUTATION	MONTANT
2315	- 8 546.30 €
131	+ 8 546,30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la décision modificative.

2021-07-29-02 ADMISSION EN NON-VALEURS BUDGET COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT :

La trésorerie de Sully sur Loire, a fait parvenir à la Mairie deux demandes de mise en non-valeurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

Le Conseil décide d'accepter la mise en non-valeur des sommes de 25,09 €, solde de location de la salle des fêtes et 407,94 €, correspondant à une facture d'eau pour la période 2019-2020.

2021-07-29-03 PLUI :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la carte communale sont des outils essentiels d'aménagement de l'espace.

Monsieur le maire informe que la compétence pourrait être reprise par la Communauté de Communes du Val de Sully, qui deviendrait donc un Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI).

A compter de sa prise en charge, la carte communale de Saint-Florent deviendrait obsolète.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

Le Conseil accepte le transfert cette compétence à la Communauté de Communes du Val de Sully.

2021-07-29-04 FIXATION DES CADENCES D'AMORTISSEMENTS DES BIENS EN M49 :

Le conseil décide, sur proposition de Monsieur le Maire de fixer les cadences d'amortissement suivantes pour les prochains investissements à compter de 2022 :

Réseau d'assainissement.....	60 ans
Station d'épuration.....	60 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau potable.....	30 ans
Pompes, appareil électromécanique, installation de chauffage électrique (y compris chaudières), installations de ventilation.....	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs etc.).....	5 ans
Bâtiments durables.....	100 ans
Bâtiments légers.....	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques...	15 ans
Mobilier de bureau.....	10 ans
Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 ans
Matériel informatique.....	3 ans
Engins de travaux publics.....	5 ans

ETUDE DE DIFFÉRENTS DEVIS :

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus afin de réaliser des travaux sur la commune, comme suit :

- **Déplacement de l'Aire de jeux** : Dans l'optique de centraliser tous les jeux extérieurs au même endroit, nous avons sollicité l'entreprise PROLUDIC, qui avait installé l'aire de jeux des 3-6 ans situés route de Sully, pour les déplacer vers le city Park.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de ne pas retenir le devis de 12 942.13 € H.T.

- **Remplacement d'une pompe au poste de relèvement de la lagune** :

La pompe du poste de relèvement de la lagune étant défectueuse, nous avons demandé à la SUEZ de nous établir un devis. Le montant est de 1 987.00 € HT et de 2384.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, accepte le devis de SUEZ.

A la demande du Conseil, nous sollicitons un devis de réparation de la pompe, que nous pourrions garder en dépannage.

- **Arrachage des souches au Cimetière** : Un devis de la Sarl BONNEAU & Cie a été proposé au Conseil pour l'arrachage de souches au Cimetière. Le montant de ce devis s'élève à 610.00 € HT soit 732.00 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, accepte le devis de la Sarl BONNEAU & Cie.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une administrée manquant de visibilité pour sortir de son habitation, a demandé à ce qu'un miroir de visibilité ou la création d'un dos d'âne soit installé en face de chez elle.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas donner suite à sa demande.
- Des administrés ont demandé s'il était envisagé la création d'un Columbarium. La création étant non prévue dans nos projets pour une Commune de moins de 500 habitants.
Le Conseil Municipal n'envisage donc pas cette construction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.